

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 6 octobre 2023.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, Mme Annie VITALI,
M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Eddie STAMPONE,
Adjoint
Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER,
M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora
ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET,
Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES,
M. TAUSENDFREUND, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain
PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, M. Eric MARCOT, Conseillers
Municipaux

Etaient excusés :

M. Philippe DUVERNOY avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Evelyne PERRIOT avec pouvoir à Mme Nora ZARLENGA
M. Frédéric ZUSATZ avec pouvoir à M. Eddie STAMPONE
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à Mme Marie-Rose GALMES
M. Mehdi MONNIER avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
M. Gilles BORNOT avec pouvoir à M. Eric MARCOT

Etaient absents :

M. Christophe FROPPIER
Mme Ghénia BENSAOU
Mme Alixia BEAUTÉ
Mme Sidonie MARCHAL

Secrétaire de séance :

Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Cette délibération a été affichée le : 19 octobre 2023

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Le Budget Primitif de la Ville a été adopté par le Conseil Municipal en sa séance du 3 avril 2023, et a été ajusté par une première Décision Modificative en date du 10 juillet 2023.

La seconde Décision Modificative de l'exercice réajuste les prévisions budgétaires du budget principal comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	368 865.47
011 - Charges à caractère général	- 103 256.15
60612 - ENERGIE - ELECTRICITE	- 150 000.00
60623 - ALIMENTATION	9 400.00
60631 - FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 200.00
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	7 710.00
611 - CONTRATS DE PRESTATIONS DE SER	2 620.00
6132 - LOCATIONS IMMOBILIERES	500.00
61358 – AUTRES	10 000.00
614 - CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	7 570.00
6161 - MULTIRISQUES	3 500.00
6188 - AUTRES FRAIS DIVERS	4 500.00
6228 – DIVERS	16 000.00
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	11 038.00
6232 - FETES ET CEREMONIES	46 579.85
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	- 1 000.00
6247 - TRANSPORTS COLLECTIFS	3 000.00
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	- 15 800.00
6282 - FRAIS DE GARDIENNAGE	- 100 000.00
63512 - TAXES FONCIERES	29 426.00
63513 - AUTRES IMPOTS LOCAUX	3 000.00
637 - AUTRES IMPOTS, TAXES (AUTRES O	6 500.00
012 - Charges de Personnel	280 607.00
64111 – REMUNERATIONS PRINCIPALE TITULAIRE	80 000.00
64131 - REMUNERATIONS	109 000.00
6451 - COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	76 500.00
6453 – COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	2 607.00
64731 - ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DI	2 500.00
6478 - AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERS	10 000.00

65 - Autres charges de gestion courante	- 26 100.00
65311 - INDEMNITES DE FONCTION	- 6 000.00
65314 - COTIS. SECURITE SOCIALE – PART	- 30 000.00
6558 – AUTRES CONTRIB OBLIGATOIRES	- 1 720.00
65748 - SUBV.FONCT. AUTRES PERSONNES DR	11 620.00

023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	217 614.62
---	-------------------

RECETTES	368 865.47
-----------------	-------------------

013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	52 019.30
6419 - REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS P	51 843.00
6459 - REMB.CHARGES SECU.SOCIALE ET P	176.30

70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	65 100.00
70311 - CONCESSIONS CIMETIERES	10 000.00
70323 - REDEVANCES OCCUPATION DOM. PUBLIC	- 4 000.00
70328 - AUTRES DROITS STATIONNEMENT	15 000.00
70384 - FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT	10 000.00
70388 - AUTRES REDEVANCES ET RECETTES	- 6 000.00
7062 - REDEVANCES SERVICES A CARACTER	10 500.00
7083 - LOCATIONS DIVERSES	550.00
70841 - MISE A DISPO PERSONNEL	3 100.00
70843 - MISE A DISPO PERSONNEL CCAS	15 000.00
70848 - MISE A DISPO PERSONNEL AUTRES	2 000.00
70878 - REMB. FRAIS PAR DES TIERS	2 300.00
7088 - PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	6 650.00

731 - FISCALITE LOCALE	55 665.00
73141 - TAXE SUR LA CONSO. FINALE D'ELECTRICITE	- 7 409.00
731721 - TAXE DE SEJOUR	63 074.00

74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	- 8 751.45
744 - FCTVA	6 417.85
74718 - AUTRES PARTICIPATIONS ETAT	- 10 569.30
7472 - PARTICIPATION REGIONS	7 200.00
747888 - AUTRES	800.00
74833 - ETAT-COMPENS.EXONERATION TAXES	- 12 600.00

75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COU	163 136.00
756 - LIBERALITES REÇUES	50 000.00
75888 - AUTRES	113 136.00

77 - PRODUITS SPECIFIQUES	41 696.62
----------------------------------	------------------

773 - MANDATS ANNULES (EXERCICES ANTERIEURS)	35 495.62
775 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	6 201.00

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	- 315 400.00

20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 000.00
2031 - FRAIS D'ETUDES	38 000.00
2051 - CONCESSIONS, DROITS SIMILAIRES	- 10 000.00

204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSE	- 40 000.00
20422 - PRIVE : BATIMENTS, INSTALLATION	- 40 000.00

21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	64 360.00
215738 - AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE	- 19 000.00
21622 - DEPENSES ULTERIEURES IMMOBILIERES	11 900.00
21838 - AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	56 610.00
21848 - AUTRES MATERIELS DE BUREAU	- 8 000.00
2188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 850.00

23 – Immobilisations en cours	- 367 760.00
2312 - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	58 000.00
2313 - CONSTRUCTIONS	- 78 000.00
2315 - INSTALL., MATERIEL ET OUTILLAGES	- 350 360.00
2316 - RESTAUR. DES BIENS HISTORIQUES	2 600.00

RECETTES	- 315 400.00
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBI	- 381 000.00

10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	22 926.16
10222 – FCTVA	22 926.16

13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- 171 548.93
1311 - SUBV. TRANSF. ETAT ET ETABLISSEMENTS	- 3 658.07
1321 - SUBV. NON TRANSF. ETAT, ETABLISSEMENTS	- 252.85
1322 - SUBV. NON TRANSF. REGIONS	- 8 190.00
13241 - SUBV. NON TRANSF. COMMUNE MEMBRES	45.93
1326 - SUBV. NON TRANSF. AUTRES E.P.L	28 976.00
13272 - SUBV. NON TRANSF. FEDER	- 129 939.52
1328 - AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	- 4 000.00
1345 - AMENDES RADARS AUTOMATIQUES	25 540.00
13462 - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT	- 80 070.42

16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- 3 391.85
---	-------------------

1641 - EMPRUNTS EN EUROS

- 3 391.85

021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

217 614.62

Dépenses de fonctionnement (hors transfert à la section d'investissement) :
+ 151 250.85 €

- Les charges générales sont diminuées de 103 256.15 €, en raison d'une réévaluation à la baisse des dépenses de fluides à partir de la réception des premières factures des fournisseurs d'électricité de l'année 2023, à mettre au regard d'une inscription prudente liée aux incertitudes lors du vote du budget (- 150 000 €).

Par ailleurs est prévue une inscription à la baisse des crédits concernant la surveillance du marché de Noël en raison d'un allègement des points de contrôle selon un dispositif défini en lien avec les services de l'Etat (- 100 000 €).

Le chapitre 011 « charges générales » connaît cependant une augmentation en raison de la prise en compte de remises à niveau de matériel pour nos événements (décor et location de cabanes supplémentaires pour le marché de Noël), nos animations culturelles (étude sur collection pour le musée Beurnier), la prise en compte de l'augmentation des prix pour des prestations de services et des achats de biens de consommation courante soit pour un montant global de 146 743.85 €.

- En ce qui concerne les charges de personnel et compte tenu des décisions gouvernementales applicables au 01/07/2023, le chapitre connaît une revalorisation des rémunérations de l'ensemble du personnel, notamment l'augmentation du point d'indice de 1.5 % pour un coût impactant le budget 2023 de 155 000 €, les mesures de revalorisation des grilles indiciaires (+ 36 000€), la réforme du calcul du capital décès (+ 15 000€).

La présente décision modificative permet également un ajustement des recettes à hauteur de + 63 400 €, liées d'une part, à l'augmentation des remboursements de notre assureur et de la caisse primaire d'assurance maladie par rapport aux prévisions du BP (augmentation des arrêts liés aux maladies ordinaires et accidents du travail), et d'autre part, à la répercussion de l'augmentation du point d'indice sur la facturation de la mise à disposition de nos agents (CCAS/cimetière.).

Il convient également de réduire la subvention de l'Agence nationale de l'habitat concernant l'opération « Action cœur de Ville » de 9 110 € suite au mouvement de personnel sur le poste de chargé d'études urbaines en 2023.

- Les autres charges de gestion courante baissent de 26 100 €, sous l'effet principalement des ajustements au niveau des régimes de cotisations des élus locaux (- 36 000 €).

En parallèle, le chapitre inscrit une subvention exceptionnelle de 10 000 € dans le cadre du séisme survenu au Maroc.

Recettes de fonctionnement : + 368 865.47 €

Les produits des services et du domaine augmentent de 65 100 € en raison des recettes supplémentaires des parkings municipaux ou encore des droits d'entrées au musée du Château et au musée Beurnier.

Les dotations et participations sont relativement stable avec un ajustement du FCTVA.

Les autres produits de gestion courante sont marqués par une hausse de 165 136 € suite à une indemnisation obtenue au titre d'un contentieux, à des remboursements suite à des sinistres, à l'ajustement des recettes liées au certificats d'économie d'énergie et à l'encaissement de libéralités suite à un don.

Le chapitre 77 regroupe les produits exceptionnels dont les réajustements suite à des cessions (régularisation Hexagones) pour un montant global de 41 696.62 €.

Dépenses d'investissement : - 315 400 €

- Le chapitre des dépenses d'investissement est en baisse de 315 400 € compte tenu de réajustements suite à des chantiers (plan de jalonnement, fourniture de signalisation), des travaux dont la réalisation est reportée (notamment la modification du parvis de la Place velotte). Les subventions d'investissement relatives à l'OPAH n'ont pas été consommées compte tenu des projets en cours.
- Le chapitre des immobilisations incorporelles comprend un budget supplémentaire pour la réalisation d'une modélisation hydraulique pour un montant de 10 000 € pour l'étude du barrage des neufs moulins.
- Les immobilisations corporelles sont augmentées de 64 360 € avec essentiellement un redéploiement des crédits du service informatique et une hausse de l'enveloppe relative aux serveurs d'enregistrement des caméras.
- Les immobilisations en cours augmentent de 22 600 € avec principalement un budget supplémentaire pour la réfection de la rampe de skate du Près la rose, la prise en compte de la convention de l'imprévision relative à un marché public.

Recettes d'investissement (hors transfert de la section de fonctionnement et emprunt) : - 529 622.77 €

- Les dotations sont augmentées de 22 926.16 € consécutivement à un ajustement suite à la notification du FCTVA plus élevé que le montant inscrit au vote du budget.

- Les subventions d'investissement à percevoir au cours de l'exercice sont actualisées à hauteur de – 171 548.93 € : il s'agit d'un ajustement concernant le FEDER notamment (- 129 393.52 €) retiré prudemment dans l'attente de l'instruction du solde par les services de l'Etat et de la DSIL suite aux notifications des avances en cours du présent exercice.
- Les produits des cessions d'immobilisation sont diminués de 381 000 € du fait de transactions immobilières qui ne seront pas signées en 2023 (cession d'un lot de copropriété au 7 rue Goguel – 80 000€, cession du terrain pour le complexe ludique 315 000 € HT).

La DM n° 2 du budget principal est équilibrée par :

- Une augmentation du transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 217 614.62 €, qui s'établit au total à 1 196 616.31 € (contre 703 101.40 € au BP).
- Une diminution de l'emprunt prévisionnel d'équilibre de – 3 391.85 €, qui s'établit au total à 7 606 198.95 € (contre 7 613 027.19 € au BP).

La DM n° 2 du budget principal fait par ailleurs apparaître :

- Une épargne brute de 4 564 070.31 €, contre 4 070 555.40 € au BP (+ 522 121.91 €) et 4 346 455.69 € en DM n°1
- Une épargne nette de 714 070.31 €, contre 220 555.40 € au BP (+ 522 121.91 €) et 496 455.69 € en DM n°1
- Une capacité de désendettement de 6.61 ans, contre 7.41 ans au BP et 6.94 ans en DM n°1.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°2 du Budget Principal.

Décision du Conseil Municipal

Pour	: 28
Contre	: 0
Abstentions	: 2

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 19 octobre 2023